

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 943

présenté par
Mme Moutchou

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« 5° L'optimisation et l'allègement de la charge administrative supportée par les soignants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que le directeur général de l'agence régionale de santé puisse s'appuyer sur l'optimisation et l'allègement de la charge administrative supportée par les soignants pour prendre des mesures visant à améliorer l'accès aux soins.

En effet, la proportion de personnels administratifs non directement opérationnels est estimée à 30% en France contre 15 à 20% en moyenne dans les autres pays européens. Le personnel opérationnel se trouve bien souvent sur-sollicité par l'administration, notamment pour d'innombrables reportings qui pourraient être allégés et avantageusement remplacés par le recours à des techniques plus efficaces (analyses ponctuelles, études un jour donné, sondages...). L'affectation d'une partie du personnel administratif dans des services opérationnels permettrait par exemple d'optimiser le temps de travail des aides-soignants, en les aidant dans leurs tâches administratives directement liées à la prise en charge des patients, en facilitant les prises de rendez-vous ou encore les recherches de places d'hospitalisation.